

Proposition d'amendement à la politique des achats pour l'Assemblée générale du 7 novembre 2020

Sujet : peut-on avoir du vrac et des FLEG non bio sous certaines conditions ?

Ces propositions ont été formulées en agora le 12 octobre 2020. Elles nécessitent d'être approfondies et retravaillées afin d'être réellement opérationnelles. Par exemple, il faut vérifier les aspects "Financement" et "Hygiène," qui n'ont pas été abordés dans le temps de l'agora. C'est pourquoi **le Conseil d'Administration demande à l'Assemblée générale de se prononcer sur ces formulations sans pour autant entériner directement les changements si les votes étaient en majorité favorables.** Le vote porte sur l'autorisation et la volonté de modifier dès que possible la politique d'achats dans les directions validées par l'AG, sous réserve d'un travail complémentaire sur les normes sanitaires, les implications financières et les possibilités pratiques en termes d'implantation. **En résumé, l'AG donne pouvoir (ou non) aux commissions et au CA pour amender la politique d'achats si les conditions techniques, légales et financières sont réunies.**

Extrait de la politique des achats actuelle :

- "Le pain et tous les produits vrac sont uniquement bio."
- "Les fruits et légumes sont tous bio et français voire bretons si possible, à l'exception des fruits exotiques, agrumes, gingembre, curcuma et piment."

Source : Guide des membres, partie 4 et annexe 2

: <https://wiki.ticoop.fr/bin/view/TiCoop/Guide%20des%20membres/Annexe%202%20-%20Politique%20d%27achat%20et%20tarification%20des%20produits/>

Problématique(s) :

- Concernant le vrac

Certains produits emballés non bio existent en vrac non bio, mais nous ne pouvons pas les proposer car la politique d'achats actuelle est stricte sur ce point : tout le vrac doit être bio. Par exemple, on vend des bonbons non bio en sachets plastique qui pourraient être vendus au même prix (voire moins cher) en vrac. Cet été nous avons rencontré la même problématique avec des olives.

- Concernant les fruits et légumes (FLEG)

Nous avons des retours sur les prix des fruits et légumes qui sont parfois trop élevés. Nous pourrions avoir des fruits et légumes issus d'une agriculture locale et raisonnée à des prix plus attractifs, mais aujourd'hui la politique d'achats ne le permet pas. L'expérience exceptionnelle de l'ouverture au non bio pour les fraises en prévente a été un succès.

=> Peut-on, veut-on assouplir cette règle du tout bio pour le vrac et les FLEG, si oui dans quelles conditions ?

Propositions alternatives et argumentaires associés :

Proposition n°1 :

A la place de "Les fruits et légumes sont tous bio et français voire bretons si possible, à l'exception des fruits exotiques, agrumes, gingembre, curcuma et piment." -> **"Les fruits et légumes sont prioritairement bio, français voire bretons si possible, à l'exception des fruits exotiques, agrumes, gingembre, curcuma et piment. Des fruits et légumes non bio peuvent être proposés en complément, s'ils sont locaux (Finistère ou Bretagne ?), issus d'une agriculture biologique non-certifiée ou d'une agriculture raisonnée."**

Quelques arguments pour :

- Gagner en accessibilité au niveau des prix
- Laisser le choix aux coopérateurs, tout en favorisant une économie locale
- Un système de pré-commande pourra être mis en place pour répondre à la problématique de l'espace et pour éviter les pertes - en veillant à ne pas proposer un système de pré-commande exclusivement numérique

Quelques arguments contre :

- Assouplissement des ambitions écologiques
- Travail à mener sur la lisibilité

Proposition n°2 :

A la place de "Le pain et tous les produits vrac sont uniquement bio." -> **"Le pain est prioritairement bio ou d'une agriculture biologique non-certifiée. On peut proposer des baguettes et uniquement des baguettes non BIO (pour une livraison journalière). Le vrac est prioritairement bio. Le vrac non-bio est possible si et seulement si :**

- ✓ **Pour un produit donné, son prix est inférieur ou égal à celui d'une marque de distributeur**
- ✓ **Ce produit vient se substituer à une référence identique qui a un emballage (on remplace, on n'ajoute pas)"**

Quelques arguments pour :

- Démarche 0 déchet
- Des produits moins chers
- Diversification des fournisseurs
- Cela vient remplacer des produits emballés non-bio et donc réduire l'impact environnemental actuel

Quelques arguments contre :

- Quelle lisibilité du vrac bio/non-bio dans le magasin ?
- Quelle gestion de l'espace ?

Questions soumises au vote :

1. Question à choix unique :

Souhaitez-vous :

- Continuer avec la formulation actuelle "Les fruits et légumes sont tous bio et français voire bretons si possible, à l'exception des fruits exotiques, agrumes, gingembre, curcuma et piment."
- Demander au CA et aux commissions d'étudier la faisabilité puis de mettre en œuvre la proposition 1

2. Question à choix unique :

Souhaitez-vous :

- Continuer avec la formulation actuelle "Le pain et tous les produits vrac sont uniquement bio."
- Demander au CA et aux commissions d'étudier la faisabilité puis de mettre en œuvre la proposition 2